

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rue de la Prunelle
ZA des Longs Réages
22190 PLÉRIN

+33 (0)2 96 33 42 57

2 C allée Jacques Frimot
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES

+33 (0)2 23 46 33 90

46 boulevard Emile AUGIER
75116 PARIS

+33 (0)9 75 48 13 97

rouxeltanguy@actheos.com
www.actheos.com

MER CONCEPT

**Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI),
relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux
et environnementaux liés à la qualité de Société à
Mission**

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le présent rapport comprend 73 pages
Référence rapport : GB-13/06/2025-MERCONCEPT n°1

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux

Saint-Brieuc

REF : E5-40 Rapport OTI_6

Modifié par : CS

Le : 15/07/2024

Revu par : GB

Le : 15/07/2024

MER CONCEPT

Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux liés à la qualité de Société à Mission**PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

A l'associé unique,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société, accrédité par le COFRAC validation / vérification (Comité Français d'Accréditation)¹ pour la vérification d'informations sociales, environnementales et sociétales sous le numéro 3-1908 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ci-joint.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- Le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- Le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- Le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- Les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- La possibilité de vérifier l'exécution des objectifs statutaires¹² et²² des rapports du comité de mission 2023 et 2024.

¹ Les règles générales d'utilisation de la marque COFRAC validation / vérification sont définies dans le document GEN REF 11 disponible sur le site www.cofrac.fr

² Pour obtenir les intitulés des objectifs statutaires et opérationnels des modèles de mission 2022, 2023 et 2024, voir l'annexe 1

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

En revanche, nous avons constaté des éléments susceptibles de remettre en cause la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs. En effet, nous avons rencontré, au cours de l'audit :

- Une impossibilité de vérifier les résultats de deux indicateurs du fait que Mer Concept n'a pas été en capacité de nous apporter des justificatifs. Les indicateurs de la mission qui sont concernés sont les suivants :
 - o « *Montant investi en € et en temps dans les projets d'intérêt général* » de l'objectif statutaire 1³, objectif opérationnel C³, du rapport du comité de mission 2022,
 - o « *Nombre d'heures de formation aux enjeux climatiques* » de l'objectif statutaire 3³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022.

- L'absence d'une trajectoire cohérente pour les indicateurs suivants :
 - o « *Quantité de déchets et plan de réduction / amélioration du % de valorisation matière* » de l'objectif statutaire 1³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022,
 - o « *Réduction de l'impact carbone des déplacements* » de l'objectif statutaire 1³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022,
 - o « *Nombre de partenariats réalisés pour accélérer le déploiement de solutions* » de l'objectif statutaire 2³, objectif opérationnel B³, du rapport du comité de mission 2022,
 - o « *Part des fournisseurs locaux (Bretagne) par rapport au nombre total de fournisseurs* » de l'objectif statutaire 3³, objectif opérationnel C³, du rapport du comité de mission 2023,

- L'absence de présentation des résultats quantitatifs des indicateurs quantitatifs suivants :
 - o « *Emissions totales / projet* » de l'objectif statutaire 1³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022,
 - o « *Montant investi en euros dans les projets d'intérêt général* » de l'objectif statutaire 1³, objectif opérationnel C³, du rapport du comité de mission 2022,
 - o « *Réduction de l'impact carbone des déplacements* » de l'objectif statutaire 1³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022,

- L'absence de cohérence entre l'indicateur et son résultat quantitatif présenté suivant :
 - o « *Nombre d'heures de formation aux enjeux climatiques* » de l'objectif statutaire 3³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022

- Le manque de circonstance extérieure à Mer Concept justifiant la non-atteinte des trajectoires des indicateurs suivants :
 - o « *Investissement au LAB* » et « *Proportion de partenaires signataires de la charte du LAB* » de l'objectif statutaire 2³, opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022
 - o « *Taux de satisfaction des collaborateurs (trices)* », de l'objectif statutaire 3³, opérationnel A³, des rapports du comité de mission 2022 et 2024
 - o « *Nombre d'heures de formation aux enjeux climatiques* » de l'objectif statutaire 3³, objectif opérationnel A³, du rapport du comité de mission 2022

³ Pour obtenir les intitulés des objectifs statutaires et opérationnels des modèles de mission 2022, 2023 et 2024, voir l'annexe 1

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

Par conséquent,

- La société Mer Concept respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission, à l'exception de la vérification de l'exécution de la mission pour laquelle il y a une non-atteinte de la trajectoire fixée pour certains indicateurs sans qu'il n'y ait de circonstance extérieure le justifiant concernant :
 - o Les objectifs statutaires 1⁴ et 2⁴ pour l'année 2022 ;
 - o L'objectif statutaire 3⁴, pour les années 2022, 2023 et 2024

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

Concernant la cohérence d'ensemble de la mission statutaire, nous attirons l'attention sur le fait que :

- Le modèle de mission a évolué entre les rapports du comité de mission 2022 et 2023. Ces évolutions ont eu lieu dans le cadre d'un changement de gouvernance de la mission en interne, avec le départ de l'ancienne manager de la mission de Mer Concept, et dans le cadre d'une restructuration interne de Mer Concept. Les évolutions du modèle de mission de Mer Concept sont expliquées au sein du rapport du comité de mission 2023, ce qui permet de faire le lien entre le modèle de mission du rapport du comité de mission 2022 avec celui de 2023. Le modèle de mission, depuis ces grands changements, est plus stable.
- Le rapport du comité de mission 2024 indique les résultats de 2023 et de 2024 afin de permettre aux lecteurs de mieux suivre la feuille de route de Mer Concept.

Concernant le suivi des résultats des indicateurs de la mission, nous notons que :

- Les indicateurs de l'objectif statutaire 1⁴, opérationnel A⁴ « *Quantité de CO2e des déplacements pendulaires divisé par le nombre d'ETP* » et « *Quantité de CO2e du transport des équipes sur les courses / nombre de kilomètres entre Mer Concept et le départ et l'arrivée de la course* » n'ont pas de résultat dans le rapport du comité de mission 2023. Nous notons toutefois de la part de Mer Concept un effort de transparence pour expliquer les raisons de la non-parution de ces résultats et que les résultats ont été publiés dans le rapport du comité de mission 2024.
- L'objectif statutaire 3⁴ du rapport du comité de mission 2024 contient des errata pour les résultats des indicateurs de 2023 « *Taux de mixité des collaborateurs / collaboratrices et personnes engagées dans nos projets* » et « *Taux de turn over* », ce qui démontre que Mer Concept est dans une démarche d'amélioration continue et est transparente sur l'atteinte des résultats.

Concernant le rôle et l'organisation du comité de mission, nous notons que :

- La gouvernance de la mission de Mer Concept a connu plusieurs changements depuis la dernière mission de vérification de la qualité de société à mission. Les membres du comité de

⁴ Pour obtenir les intitulés des objectifs statutaires et opérationnels des modèles de mission 2022, 2023 et 2024, voir l'annexe 1

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

mission sont présentés au début de chaque rapport du comité de mission dans une partie dédiée page 8.

- Le comité de mission de Mer Concept s'est exprimé pour la première fois dans le rapport du comité de mission 2024 en mettant un commentaire constructif et pertinent sur l'atteinte des trajectoires par objectif statutaire.

Concernant les raisons pour lesquelles les objectifs n'ont pas été respectés, nous notons que :

- Mer Concept donne des précisions dans le rapport du comité de mission 2024 sur la non-atteinte des trajectoires pour l'objectif statutaire 3⁵, opérationnel A⁵, au niveau des indicateurs concernés : page 17 pour le « *taux de satisfaction des collaborateurs* », et page 18 pour le « *taux de turn over* ».
- Certaines circonstances extérieures justifient la non-atteinte de certaines trajectoires en 2022, et cela même si elles ne sont pas présentées dans les rapports du comité de mission audités dans le cadre de cette activité de vérification. En effet, le contexte économique du secteur maritime n'a pas permis à Mer Concept d'atteindre certaines trajectoires fixées en 2022, à l'image des indicateurs de l'objectif statutaire 2⁵, objectif opérationnel B⁵ :
 - o « *Nombre de briques technologiques incubées chez Mer Concept puis utilisées par la mobilité maritime* », qui ont certes été incubées par Mer Concept, mais qui n'ont pas toutes été utilisées par le secteur de la mobilité maritime,
 - o Ou bien le « *Nombre de partenariats réalisés pour accélérer le déploiement de solutions* » qui, en plus de l'incohérence entre l'indicateur et sa trajectoire, n'atteint pas la trajectoire de « *formalis[er un partenariat] sur [...] la solution de détection d'OFNI* ».
- Des circonstances internes sont également la cause de la non-atteinte de certaines trajectoires fixées par Mer Concept en 2022. En effet, il y a eu, en 2022, le départ de l'ancienne manager de la mission et des bouleversements organisationnels (comprenant la suppression du LAB) qui ont déstabilisé le suivi de la mission de Mer Concept. Nous notons toutefois que Mer Concept a su faire preuve de réactivité pour se réapproprié la feuille de route de la mission. Ces circonstances se confirment par le fait que la plupart des trajectoires de ces indicateurs sont atteintes en 2023 et 2024.

Autres commentaires :

- Concernant l'objectif statutaire 1⁵ du rapport du comité de mission 2024, nous notons que le Comité de mission a pris note de la trajectoire et des résultats liés à cet engagement et qu'il invite désormais Mer Concept à « *identifier les leviers permettant de [...] réduire* » son impact.
- Nous souhaitons mettre en évidence le fait que la structuration de la démarche Société à Mission de Mer Concept est en bonne évolution depuis la dernière mission de vérification, et cela, malgré les conclusions rédigées plus haut. Les évolutions apportées au modèle de mission depuis le rapport du comité de mission 2022 sont pertinentes et reflètent la sincérité de ses engagements. Elles poussent Mer Concept à s'approprié toujours plus cette

⁵ Pour obtenir les intitulés des objectifs statutaires et opérationnels des modèles de mission 2022, 2023 et 2024, voir l'annexe 1

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

démarche et permettent aux différents pôles d'intégrer de manière opérationnelle la qualité de Société à Mission dans l'activité quotidienne de la société.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et à la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

Programme de vérification

Notre programme de vérification (*A6 Programme de vérification_7*) pour les sociétés à mission s'appuie sur le dernier avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes « Intervention du CAC- Intervention de l'OTI Société à mission » ainsi que sur le dernier Guide méthodologique de vérification des sociétés mission par les organismes tiers indépendants publié par la communauté des entreprises à mission.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre mars et juin 2025 pour l'audit réglementaire sur une durée totale d'intervention de 5.5 jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction et des membres du comité de mission.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o les informations disponibles dans l'entité (comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, comptes rendus des échanges avec le comité de mission) ;
 - o la feuille de route de société à mission et les rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification (soit ceux de 2022, 2023 et de 2024) ;
 - o le cas échéant, ses publications (plaquette commerciale, site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - o les informations collectées ;
 - o la raison d'être et
 - o les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
- vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications au siège de l'entité et couvrent 43% du modèle de mission de 2022, 39% du modèle de mission 2023 et 23.5% du modèle de mission 2024, soit un taux de couverture global de 36% des rapports du comité de mission 2022, 2023 et 2024 confondus. Les tests de détail ont été réalisés sur 100% des informations sélectionnées ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rennes, le 13 juin 2025
L'organisme tiers indépendant,

ACTHEOS Rouxel-Tanguy & Associés

Géraldine BLIN

Associée

Signé par Geraldine Blin
Le 13/06/2025

ID: tx_wExv19bgovxy

ROUXEL-TANGUY & ASSOCIÉS
ACTHEOS

REF : E5-40 Rapport OTI_6	Modifié par : CS	Le : 15/07/2024
	Revu par : GB	Le : 15/07/2024

ANNEXE 1 : Evolutions du modèle de mission entre le rapport du comité de mission 2022 et ceux de 2023 et 2024



Modèle de mission 2022



Modèle de mission 2023 & 2024

OBJECTIF STATUTAIRE

1

Mettre sa passion et son savoir-faire au service d'une course au large qui s'inscrit dans la performance durable

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A - Réduire l'impact environnemental de nos bateaux

B - Inciter nos partenaires et clients à opérer de manière plus durable et responsable

C - Soutenir les projets d'intérêt général en lien avec nos engagements sociaux et environnementaux

A - Réduire l'impact environnemental de nos bateaux et de nos projets avec un objectif de performance

OBJECTIF STATUTAIRE

2

S'engager pour une mobilité maritime durable

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A - Innover et tester des solutions technologiques pour réduire l'impact climatique des déplacements sur l'océan : faire "voler" les bateaux et se déplacer avec le vent

B - Déployer des solutions à grande échelle auprès des acteurs de l'industrie marine en s'appuyant sur des partenariats, des synergies et des coopérations.

C - Exercer une influence pour porter ces solutions et offrir une vision de la mobilité maritime durable

A - Innover et tester des solutions technologiques pour réduire l'impact climatique des déplacements sur l'océan

B - Déployer des solutions à grande échelle auprès des acteurs de l'industrie marine en s'appuyant sur des partenariats, des synergies et des coopérations.

C - Exercer une influence pour porter ces solutions et offrir une vision de la mobilité maritime durable

OBJECTIF STATUTAIRE

3

Structurer un modèle d'entreprise responsable et éthique

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A - Aider chaque collaborateur(trice) à donner du sens à son travail

B - Favoriser un modèle d'entreprise et une société plus inclusif et solidaire

C - Maitriser les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur

A - Aider chaque collaborateur(trice) à donner du sens à son travail et être acteur de notre mission

B - Favoriser un modèle d'entreprise et une société plus inclusifs, solidaires et durables

C - Maitriser les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur

Rapport de comité de mission

Février 2025



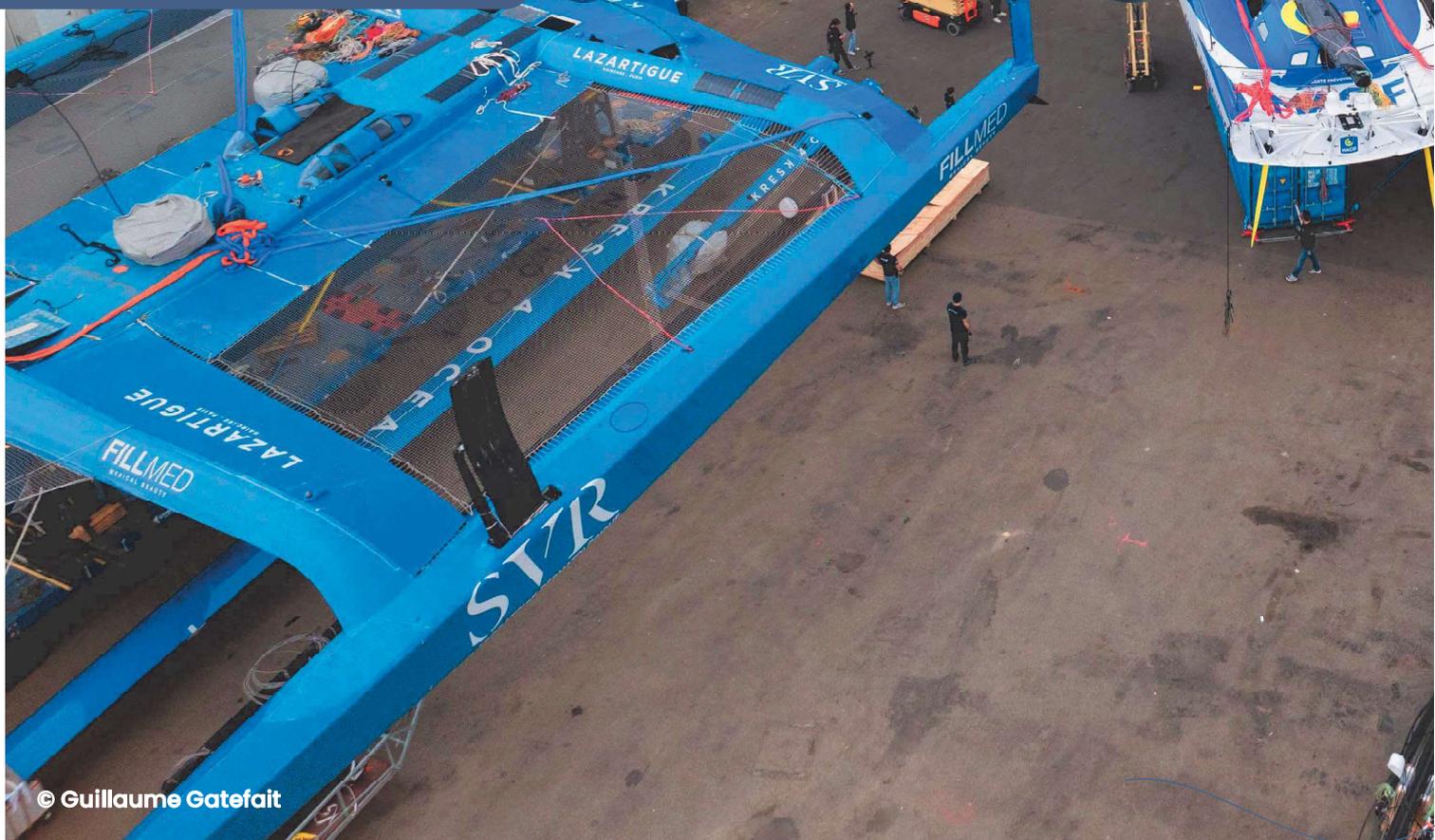
Sommaire

Introduction . P3

1 - Présentation de MerConcept . P4

2 - MerConcept, une société à mission. P6

3 - Raison d'être, objectifs et résultats. P9



© Guillaume Gatefait

Introduction

MerConcept utilise le vent pour faire voler ses bateaux et naviguer autour de la planète depuis 2006 en accompagnant des projets de course au large fédérateurs et inspirants. Aujourd'hui société à mission et convaincue de la nécessité de donner du sens au progrès, MerConcept met sa passion et son savoir-faire au service d'une course au large qui s'inscrit dans la performance durable, et s'engage pour une mobilité maritime décarbonée.

Capable de se réinventer pour répondre aux défis technologiques et environnementaux les plus complexes, MerConcept imagine, construit et pilote ces bateaux du futur au cœur de sa base de Concarneau, en Bretagne Sud.

En tant qu'intégrateur de performance et d'innovation, MerConcept œuvre pour le développement et le déploiement de solutions répondant à sa raison d'être : réaliser le rêve de se déplacer durablement sur l'océan.

« Notre équipe travaille avec passion pour répondre aux grands enjeux du XXIe siècle. À nous de faire en sorte que cette énergie s'inscrive dans un cercle vertueux pour notre futur. Nous devons réduire notre impact sur l'environnement et œuvrer pour que les innovations marquantes de la course au large nourrissent l'ensemble du monde maritime.

La performance, la vitesse, le plaisir et le développement durable ne sont pas antinomiques. Nous devons continuer à donner du sens et imaginer les solutions de demain pour que nos enfants puissent regarder l'avenir avec confiance et envie. »

**François
Gabart**

1. Présentation de MerConcept

1.1 Notre histoire

Un cœur de métier historique

Créée en 2006 par le navigateur François Gabart, MerConcept est née de la volonté de développer une écurie de course au large à la pointe de l'innovation et de la performance. Doté d'un savoir-faire inédit dans l'ingénierie, les études techniques, la conception et l'assemblage de bateaux de très haute technologie, MerConcept accompagne la création et le développement de projets sportifs, humains et novateurs. Implantée à Concarneau dans un atelier unique, l'entreprise imagine, construit et pilote les bateaux du futur au cœur de la Sailing Valley et des avancées qui ont propulsé la course au large dans une nouvelle ère afin d'accélérer l'innovation au service du plus grand nombre.

Un modèle d'entreprise engagée

Capable de se réinventer et désireuse de bouger les lignes, MerConcept a beaucoup évolué depuis sa création, et est devenue société à mission en juillet 2020. Passant d'une microstructure représentant François Gabart et ses prestations de skipper professionnel, à une équipe de 15 personnes investies dans le projet sportif du trimaran Ultim Macif, MerConcept est aujourd'hui une PME multiprojet s'appuyant sur les compétences de 80 passionné(e)s.

Pour répondre à ces défis, MerConcept s'associe aux partenaires techniques, acteurs et industriels du transport maritime afin d'engager des projets d'éco-innovation pour porter des solutions robustes et opérationnelles.



Raison d'être

Réalisons le rêve de se déplacer durablement sur l'océan



Mission

Mettre notre passion et notre savoir-faire au service d'une course au large qui s'inscrit dans la performance durable, et nous engager pour une mobilité maritime décarbonée.



Engagements

1. Mettre passion et savoir-faire au service d'une course au large qui s'inscrit dans la performance durable
2. S'engager pour une mobilité maritime durable
3. Structurer un modèle d'entreprise responsable et éthique



Solutions

- Faire voler les bateaux
- Utiliser le vent pour se déplacer à grande échelle

1.2 Notre organisation

PDG/FONDATEUR

François GABART

COMITÉ DE DIRECTION

RACING

37 collaborateurs(trices)



**Cécile
ANDRIEU**



**Jean-Luc
NELIAS**



- Architectes naval
- Ingénieurs BE (*mécanique, structure, électronique, informatique*)
- Techniciens (*composite, mécanique, hydraulique, accastillage, gréement, électronique*)
- Logistique
- Relation partenaires, gestion de projets
- Boat captains
- Engagements

CONSTRUCTION

16 collaborateurs(trices)



**Nicolas
DE CASTRO**

- Ingénieurs BE
- Boat builders
- Techniciens composite
- Engagements

MOBILITE MARITIME

5 collaborateurs(trices)



**Harold
BASEDEN**

- Chef de projet
- Techniciens généralistes
- Ingénieurs BE
- Engagements

TRANSVERSE

7 collaborateurs(trices)



**Fabienne
SERENUS**

FINANCES/RH

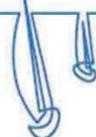
- Comptabilité
- Finances
- RH
- Engagements



**Thibault
GARIN**

OPÉRATIONS

- Communication
- Bâtiment
- Cuisine
- Engagements



2. MerConcept, une société à mission

2.1 Gouvernance et comité de mission



Le rôle du comité de mission

La loi Pacte crée un nouvel organe de gouvernance au sein des entreprises qui se dotent publiquement de la qualité de société à mission : le « comité de mission ».

Le rôle du comité de mission est de suivre et d'évaluer la bonne exécution de la mission définie dans les statuts juridiques de l'entreprise.

Ce comité de mission peut remplir un double rôle :

- être le **garant du respect de la mission** et des engagements, au regard des moyens qui sont octroyés pour leur réalisation
- **challenger et nourrir les réflexions stratégiques de l'entreprise** en apportant de nouveaux points de vue.

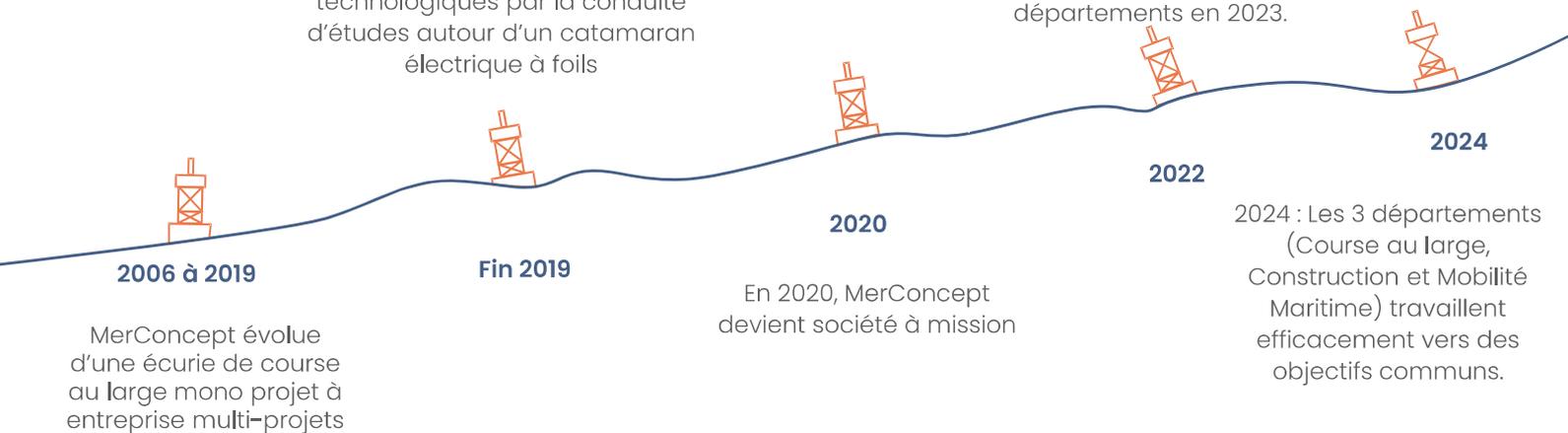
Pour l'entreprise, c'est une démarche de modestie par laquelle elle reconnaît qu'elle ne détient pas la vérité absolue, y compris sur les ambitions qu'elle se fixe. Elle recherchera ainsi à s'appuyer sur des points de vue complémentaires, lui permettant de s'améliorer continuellement dans la poursuite de ses objectifs.



Quelques dates clés

L'entreprise prend un tournant historique, s'interroge sur le sens que l'on peut donner à l'expertise de la course au large et matérialise concrètement des transferts technologiques par la conduite d'études autour d'un catamaran électrique à foils

L'entreprise crée son Lab, pôle de développement R&D interne. Il sera intégré aux différents départements en 2023.



2024, UNE ANNEE DE STABILISATION

En 2024, l'organisation de l'entreprise est stable, répartie en trois départements principaux : la course au large, la construction et la mobilité maritime. Le comité de direction, autonome et horizontal, fonctionne efficacement, avec un chiffre d'affaires en hausse et des résultats financiers encourageants. La stabilité des ressources humaines est maintenue, et la stratégie en matière de mobilité maritime s'éclaircit. Les objectifs RSE sont poursuivis, bien que certains aient été ajustés. L'approche RSE repose sur un engagement mixte, avec une personne facilitatrice et un fort soutien du CODIR. Des échanges enrichissants ont lieu au sein des comités de mission. Cette année permet de faire la transition vers de nouvelles évolutions d'organisation en 2025.



MerConcept a réalisé une année 2024 encourageante lui permettant d'aborder les prochains défis sereinement.



La constitution du comité de mission

Conformément au 3° de l'article L. 210-10 du Code de commerce, la société a établi un premier comité de mission. Ses membres sont nommés pour trois ans. Le comité de mission de MerConcept en 2024 est composé de 5 membres :

Notre sélection est basée sur l'expertise et le rôle des personnes choisies en lien avec la mission de MerConcept; En 2024 nous avons souhaité renforcer le comité de mission avec une personne interne à Merconcept après le départ de Remi et Audrey en 2022. Fanny s'est portée volontaire.



Fanny Ios

Ingénieure matériaux au sein de Merconcept. L'environnement comme fil conducteur, elle s'efforce de relever les défis techniques notamment dans le domaine des matériaux pour reconnecter le sport à la nature .



Isabelle Autissier

Navigatrice, écrivaine, présidente d'honneur du WWF - France et membre du conseil économique, social et environnemental.



Delphine Le Corre

Assistante de gestion chez Merconcept depuis 5 ans, elle a souhaité dédier une partie de son temps aux sujets environnementaux, sociaux et sociétaux de l'entreprise. Elle est la Référente Engagements depuis fin 2022.



José Maillet

Responsable de Gaïa, l'école de la transition écologique et sociale d'Audencia Business School.



Paul Deroubaix

Adjoint au département ressource et milieux aquatiques de la DRIAT, membre du collectif pour un réveil écologique



Le fonctionnement du comité de mission

Les membres du Comité de mission se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Sont transmis au préalable de chaque réunion des documents et informations, selon les demandes du comité et les propositions de MerConcept.

Un ordre du jour est fixé, étant précisé que tout membre du Comité de mission peut demander qu'une ou plusieurs questions figurent à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité.

Chaque réunion fait ensuite l'objet d'un compte rendu qui reflète les débats et les positions exprimées, lequel, après lecture, est envoyé par la référente Engagements à l'ensemble des membres du comité.

3. Raison d'être, objectifs et résultats

Notre raison d'être :

“
Réaliser le rêve de se
déplacer durablement
sur l'océan”

François Gabart

MerConcept soutient une course au large performante ancrée dans la durabilité, qui questionne et souhaite proposer des solutions sur la façon dont cet écosystème opère sur terre comme en mer.

Notre mission en synthèse : **mettre notre passion et notre savoir-faire au service d'une course au large qui s'inscrit dans la performance durable, et nous engager pour de nouvelles mobilités maritimes décarbonées.**

Nous avons révisé nos objectifs opérationnels et indicateurs courant 2023. L'année 2024 nous a conforté dans ces changements, confirmant une meilleure adéquation avec nos enjeux.

Nos objectifs :

OBJECTIF

1

Mettre sa passion et son savoir-faire au service d'une course au large qui s'inscrit dans la performance durable

A – Réduire l'impact environnemental de nos bateaux et de nos projets avec un objectif de performance

OBJECTIF

2

S'engager pour une mobilité maritime durable

A – Innover et tester des solutions technologiques pour réduire l'impact climatique des déplacements sur l'océan

B – Déployer des solutions à grande échelle auprès des acteurs de l'industrie marine en s'appuyant sur des partenariats, des synergies et des coopérations.

C – Exercer une influence pour porter ces solutions et offrir une vision de la mobilité maritime durable

OBJECTIF

3

Structurer un modèle d'entreprise responsable et éthique

A – Aider chaque collaborateur(trice) à donner du sens à son travail et être acteur de notre mission

B – Favoriser un modèle d'entreprise et une société plus inclusifs, solidaires et durables

C – Maitriser les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur



Objectif opérationnel A



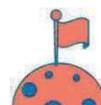
RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS BATEAUX ET DE NOS PROJETS AVEC UN OBJECTIF DE PERFORMANCE



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Nombre d'études de matériaux alternatifs mené chaque année

Evaluation de matériaux, mise en œuvre et/ou des propriétés mécaniques et/ou de la faisabilité technique pouvant présenter des potentiels de réduction d'impacts environnementaux par rapport aux productions classiques.

Au moins 3 études menées chaque année.

- En **2023**, 3 études ont été réalisées. (Essais de dilatation pour remplacer le carbone, étude d'une pièce en carbone recyclé et étude du préimprégné lin pour la compression).
- En **2024**, 3 études ont également été réalisées :
 - Étude sur le bois paulownia (description matériaux, propriétés mécaniques, verrous techniques) pour remplacer des âmes en mousse polymère).
 - Étude des propriétés mécaniques de la fibre de basalte comme alternative potentielle à la fibre de verre.
 - Création d'un outil de simulation pour prédire les dilatations des matériaux composites pour remplacer le carbone dans la réalisation des outillages de coque et ponts d'IMOCA.

Nombre d'études d'évaluation environnementale dans le cadre d'un projet réalisé chez MerConcept par an.

Évaluer nos impacts et améliorer nos capacités d'évaluation environnementale, ou de conseil en réduction d'impact.

Au moins une étude d'évaluation environnementale chaque année.

- En **2023**, 2 études d'évaluation ont été réalisées. (Rapport de conseil en écoconception et Analyse du Cycle de Vie de pièces en lin et basalte).
- En **2024**, nous avons réalisé une étude ACV pour 5 pièces fabriquées lors de la construction de l'IMOCA Horizon 29, en comparant 2 méthodes d'inventaire des données. (Une seule étude réalisée en 2024 car pause de l'activité d'ACV durant 9 mois).

Objectif opérationnel A

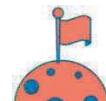
RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS BATEAUX ET DE NOS PROJETS AVEC UN OBJECTIF DE PERFORMANCE



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Quantité de DIB (déchets industriels banals) par ETP (équivalent temps plein)

Réduction des déchets non revalorisables et amélioration du système de tri.

Avoir chaque année un taux inférieur à l'année précédente.

Avoir au moins une mesure supplémentaire par an pour améliorer le système de tri.

En 2022, la quantité de déchets et le plan de réduction/ amélioration du pourcentage de valorisation de la matière était décliné par typologie de déchets. Cette granularité n'existe plus à partir de 2023 car le choix a été fait d'avoir un seul indicateur plus représentatif, facilement calculable et plus générique. De plus, la quantité de DIB constitue la majorité de nos déchets, se concentrer sur ce type de déchets a donc été une évidence. La revalorisation de certains matériaux permet de diminuer la quantité de DIB, c'est notamment un axe sur lequel MerConcept travaille. En effet, des recherches et des études sont en cours pour trouver des traitements adaptés aux produits à base de fibres de carbone.

- 569 kg de DIB/ETP en 2023
- **542 kg de DIB/ETP en 2024**

Nous constatons une baisse de 4,7 % de l'indicateur DIB/ETP.

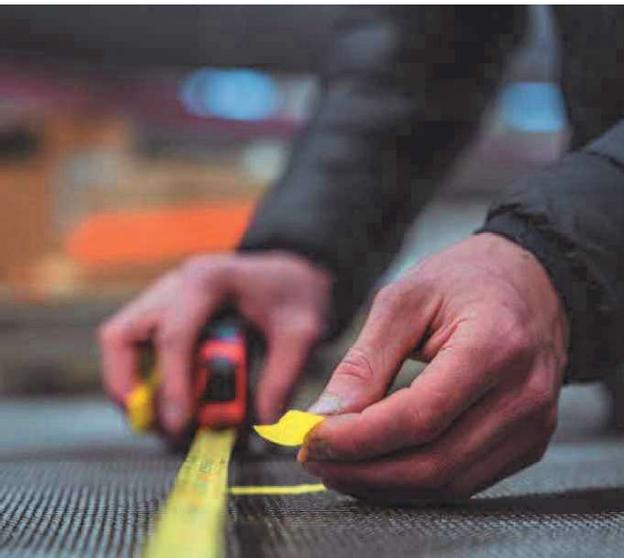
Les activités de MerConcept sont fluctuantes et dépendantes des projets rendant délicat le chiffrage d'une trajectoire de diminution.

Nous souhaitons étudier les données sur 5 ans (2022 à 2027) avant de nous fixer une valeur seuil de réduction.

En 2024 nous avons renforcé notre système de tri et valorisation des déchets en composites carbone/epoxy et travaillons avec deux entreprises :

- La première recycle nos chutes de tissus secs mécaniquement. Les fibres sont détissées, réalignées puis reconstituées en fibres courtes. Ces tissus sont par exemple réutilisés pour la fabrication d'équipements sportifs.
- La deuxième recycle chimiquement les chutes de tissus préimprégnés (PREG) crus. Le tissu est lavé puis débarrassé de sa résine par un procédé encore en cours de développement, qui permet d'avoir des tissus recyclés de petites tailles. Ces tissus sont utilisés par Merconcept pour faire des pièces d'aménagements dans les bateaux.
- Cette deuxième entreprise recycle également chimiquement les chutes polymérisées. La résine est séparée des fibres par solvolysé pour obtenir des tissus recyclés de petite taille.

Sur l'année 2024, 123kg de déchets carbone/epoxy ou carbone ont été envoyés en valorisation.



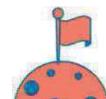
RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS BATEAUX ET DE NOS PROJETS AVEC UN OBJECTIF DE PERFORMANCE



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Quantité de CO2eq des déplacements pendulaires (domicile – travail) divisé par nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein)

L'année 2024 est le point de passage pour le calcul de l'impact des déplacements (pendulaires et lors des courses) chez MERCONCEPT.

En 2025, nous allons définir les objectifs de diminution de ces indicateurs pour les prochaines années. Nous étudierons les mesures existantes pour inciter nos salariés à réduire leur impact.

2026, avoir au moins une mesure mise en place pour réduire l'impact des déplacements pendulaires.

- 2023 était l'année de la mise en place des indicateurs. Il n'y a pas eu de calcul de l'indicateur.
- En **2024**, le taux est de **1,95 T** de CO2eq par Equivalent Temps Plein pour les déplacements pendulaires.

Quantité de CO2eq du transport des équipes sur les courses / nombre de kilomètres entre MerConcept et le départ et l'arrivée de la course

En 2025, écriture de la politique des déplacements des équipes et mise en application.

- 2023 était l'année de la mise en place des indicateurs. Il n'y a pas eu de calcul de l'indicateur.
- **2024** : L'indicateur des déplacements des équipes sur les courses est de 1,57TCO2eq /km. En 2024, l'avarie du trimaran SVR Lazartigue sur l'Arkea Ultim challenge a entraîné une arrivée à Cape Town au lieu d'un retour à Brest et donc un déplacement de l'équipe en avion. Sans cet aléa, l'indicateur aurait été de 1,49 TCO2eq / km

Des réflexions avec les organisateurs de courses et les classes sont menées pour agir sur les lieux de départ et d'arrivée des courses mais le sujet reste délicat. Néanmoins nous pouvons agir sur la recherche de réduction d'impact des déplacements des équipes.

Mot du comité de mission : Nous constatons qu'une démarche sérieuse d'étude et de mesure a été entamée afin de mieux comprendre les enjeux. C'est très intéressant d'aboutir à une description précise des différents sujets. Maintenant que l'impact a été quantifié, il est crucial d'identifier les leviers permettant de le réduire.

Objectif opérationnel A



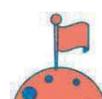
INNOVER ET TESTER DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES POUR RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DES DÉPLACEMENTS SUR L'OCÉAN



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Nombre de projets de recherche menés ayant une visée de réduction d'impact du transport maritime

Toujours avoir au moins 2 projets en cours.



En 2023, il y a eu trois projets de recherche. Le premier projet mené était l'étude d'un **CTV (Crew Transport Vessel) à foil** et à propulsion au méthanol. Cette étude avait pour objet d'adapter ce concept de CTV pour desservir tout type d'installations de production d'énergie marine. Le deuxième projet de recherche mené était la poursuite de la conception, la construction et la mise au point d'un **catamaran électrique à foils** pour la plaisance. Le troisième projet était celui de Vela, **navire de transport de marchandises (500 palettes) 100% à la voile**. L'équipe de la mobilité maritime a notamment étudié les routages sur les lignes de transport maritime.

En 2024, ces trois projets se sont poursuivis mais sur d'autres points de développements. Le premier concerne le développement d'un **système de foils rétractables** destiné à des CTV à faibles émissions. Le catamaran électrique à foils (SCF) a bénéficié d'une **remotorisation électrique** et le **système de vol** a été fiabilisé. Le bateau a été livré à notre client en mai 2024. Le troisième projet de recherche porte sur la **conception du gréement** de Vela, navire de charge 100% à la voile de taille industrielle.

Nous avons également identifié des projets de recherche dans la course au large pouvant servir la mobilité maritime

- Projet de recherche sur un système de détection des cétacés et anti-collision (applicable à terme au secteur maritime)
- Développement d'un système de contrôle de vol (généraliser le vol dans le transport maritime et en réduire les émissions).

Nous envisageons pour 2025 d'intégrer ces projets en faisant évoluer l'objectif opérationnel vers un objectif plus global, prenant en compte le climat mais aussi la biodiversité, et d'autres sujets environnementaux. Cet objectif deviendra : « **INNOVER ET TESTER DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES POUR RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DÉPLACEMENTS SUR L'OCÉAN** ». L'évolution de cet objectif irait de paire avec celle de l'indicateur qui deviendrait « nombre de projets de recherches à visée écologique ».

Objectif opérationnel B



DEPLOYER DES SOLUTIONS A GRANDE ECHELLE AUPRES DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE MARINE EN S'APPUYANT SUR DES PARTENARIATS, DES SYNERGIES ET DES COOPERATIONS.



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Evolution du chiffre d'affaires du département Mobilité Maritime

Nous avons fixé des objectifs de chiffre d'affaires annuels. Ceux-ci sont confidentiels et donc diffusés de façon restreinte. Pour être transparents nous communiquerons sur le pourcentage d'évolution du chiffre d'affaires :

2024 : +75% de Chiffre d'Affaires par rapport au chiffre fixé pour 2023

2027 : +100% de Chiffre d'affaires par rapport au chiffre fixé pour 2024

Le département Mobilité Maritime a été créé en 2023. Nous avons fixé des objectifs de chiffre d'affaires annuels, malgré le manque de recul. Nous constatons de forts dépassements des objectifs en lien avec l'émergence de notre marché novateur.

En 2023, nous avons surpassé l'objectif que nous étions fixé de 128%.

En 2024, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,79% par rapport au chiffre d'affaires 2023 et a dépassé l'objectif fixé de 136%

La satisfaction de nos principaux clients en 2023, les a amenés à nous soumettre des études et demandes de collaborations complémentaires en 2024. Les projets de recherche en cours sont prometteurs pour développer de nouvelles affaires en 2025 et après.

Objectif opérationnel C



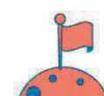
EXERCER UNE INFLUENCE POUR PORTER CES SOLUTIONS ET OFFRIR UNE VISION DE LA MOBILITE MARITIME DURABLE



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Nombre d'évènements où la vision de MerConcept a été mise en avant

Maintenir 6 évènements chaque année, l'objectif étant de continuer à participer aux évènements en tant qu'acteur de la mobilité maritime durable

En 2023 Participation à 6 évènements : salon Mestrade, conférence Innov Sail, Séminaire The Arch, ENSM, salon WindforGood, présentation du projet Vela.

En **2024** : Participation à 6 évènements

- Mets Amsterdam : présentation du SCF
- Navexpo à Lorient : Présentation des travaux de conception du système vélique de Vela
- Les jeudis d'Haliotika au Guilvinec : présentation des systèmes de propulsion vélique modernes dans le cadre du transport maritime.
- Participation au salon Euromaritime à Marseille
- Participation au Sailing Café #8 : transport maritime à la voile et Opex organisé par Bretagne sailing innovation
- Participation au yacht Racing Amsterdam.



Objectif opérationnel C

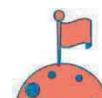
EXERCER UNE INFLUENCE POUR PORTER CES SOLUTIONS ET OFFRIR UNE VISION DE LA MOBILITE MARITIME DURABLE



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Nombre de publications relatives à l'engagement de MerConcept pour la Mobilité Maritime durable

2024 : 15 publications

2025 : 20 publications

2026 : 25 publications

Nous constatons que les objectifs étaient sous estimés et revoyons ceux-ci à la hausse.

2025 : 40 publications (posts réseaux sociaux ou articles de presse)

2026 : 50 publications (posts réseaux sociaux ou articles de presse)

En **2023**, le nombre de publications relatives à la mobilité maritime a été de :

- 23 posts réseaux sociaux
- 44 articles de presse

En **2024**, le nombre de publications s'élève à :

- 15 posts réseaux sociaux
- 42 articles de presse

Valorisation des retombées média générées

2024 : 15 k€ de retombées médias

2025 : 20 k€

2026 : 40 k€

En **2023**, les retombées médiatiques relatives à la publication des 44 articles de presse sont estimées à **51K€**.

En **2024**, les retombées médiatiques relatives à la publication des 42 articles de presse sont estimées à **147K€**.

En 2023 les publications ont impacté 3 millions de personnes. En 2024, elles ont touché 6 millions de personnes, soit 2 fois plus qu'en 2023 avec un nombre de publication similaire. Cela explique une hausse de 34,7 % du montant des retombées médiatiques.

Nous avons conscience que les retombées 2024 sont très importantes par rapport à l'objectif mais des données peuvent être fluctuantes d'une année à l'autre selon l'actualité. Ne sachant pas ce qu'il en sera pour 2026 nous préférons garder l'objectif de 40K€.

Mot du comité de mission : La mobilité maritime durable pourrait évoluer vers une mobilité maritime soutenable. Les projets sont de plus en plus concrets, et c'est vraiment stimulant de les voir se développer. Il est également essentiel de mettre en avant l'influence de ces initiatives, car elles ont un impact réel.

Objectif opérationnel A



AIDER CHAQUE COLLABORATEUR(TRICE) A DONNER DU SENS A SON TRAVAIL ET ETRE ACTEUR DE NOTRE MISSION

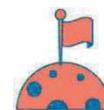
La quête de sens au travail est un des enjeux clés de notre époque pour les entreprises. Chez MerConcept, nous considérons que donner du sens au travail des employés est une de nos responsabilités. Au-delà des évolutions organisationnelles, ce sont l'utilité sociale et la valeur du travail dans son ensemble qui doivent être revalorisées. Il s'agit là d'une question profondément liée à celle de l'engagement d'un employé au sein de son entreprise.



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Taux de satisfaction des salariés

2025 : atteindre un taux de satisfaction des collaborateurs(trices) au-delà de 93%
2028 : maintien d'un taux de satisfaction au delà de 93%.

- Après une année 2022 en baisse, le taux de satisfaction 2023 est remonté à **93 %**
- Pour 2024, le taux de satisfaction est de **88%**. A la question « recommanderiez-vous Merconcept à votre entourage pour y travailler », sur 49 personnes, 43 ont répondu « Oui », 6 « Ne sais pas » et aucune personne n'a répondu « Non ». En 2023, sur 46 répondants, 2 personnes avaient répondu « Non » et 1 « Ne sais pas ».

Cette satisfaction se mesure uniquement sur la dernière question d'un questionnaire qui en compte 29. A partir de 2025, nous ferons évoluer l'analyse de ce questionnaire en y intégrant des coefficients pondérateurs afin de prendre en compte l'intégralité des réponses.

Part des salariés formés (formation non obligatoire)

2025 : 50%
2028 : 60 %

2023 : 69 salariés.

Formation de développement global dont enjeux RSE : 17 personnes soit une part de **24.6 %**.

2024 : 70 salariés

Formation de développement global dont enjeux RSE : 40 personnes ont suivi une formation, soit un taux de **57.1 %**. Les ateliers 2Tonnes et une sensibilisation au handicap ont été très bien suivis. Cela contribue à la forte progression du taux. N'ayant pas encore de visibilité sur les formations 2025 nous préférons conserver les objectifs prévus.



Objectif opérationnel A

AIDER CHAQUE COLLABORATEUR(TRICE) A DONNER DU SENS A SON TRAVAIL ET ETRE ACTEUR DE NOTRE MISSION



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2024

Taux de turnover

Le taux de turnover des personnes en CDI doit toujours être inférieur à 5%.

Nous nous apercevons que cet objectif de taux inférieur à 5% est très ambitieux et qu'il ne pourra pas toujours être atteint, ne serait-ce qu'avec les départs indépendants de la volonté de MerConcept et de ses salariés.

Le nouvel objectif à partir de 2025 est donc d'avoir un taux de turnover faible, c'est-à-dire inférieur à 10%.

Erratum : Nous avons indiqué un taux de turnover de 2,6% en 2023. Celui-ci est finalement de **3,26%**. (erreur dans la base de calcul).

En 2024, le taux de turnover est de 7,6%. 6 embauches en CDI contre 1 sortie entraînent un taux de turnover un peu plus élevé. Le calcul de ce taux tient également compte du passage de CDD en CDI.

Investissement MERCONCEPT dans un environnement sain, sécurisé et ergonomique

2024-2028 : Investissement de 20K€/an à minima pour l'ensemble des actions permettant aux salariés de travailler dans un environnement sain, sécurisé et ergonomique.

- 2023 : Maintien de la cantine avec approvisionnement local et bio (38K € pris en charge par l'entreprise).
- Amélioration de la ventilation de la salle poussière.

2024 : Merconcept prend en charge 41K pour la cantine. Il n'y a pas d'autres investissements mais une réflexion sur le travail en hauteur et les équipements de sécurité adaptés à notre activité a débuté. Les investissements apparaîtront en 2025.

Objectif opérationnel B

FAVORISER UN MODELE D'ENTREPRISE ET UNE SOCIETE PLUS INCLUSIFS, SOLIDAIRES ET DURABLES

Nous souhaitons démocratiser l'accès aux métiers de la course au large en mettant en œuvre un modèle d'entreprise inclusif, ne se limitant pas aux seules personnes évoluant déjà dans l'écosystème naval ou de la discipline sportive de la voile.

Nous visons également à renforcer notre ancrage territorial en créant des emplois localement – au sein du bassin de Concarneau – et en contribuant au développement de notre région. Nous sommes convaincus qu'un modèle d'entreprise inclusif et solidaire sera source de création de valeur pour tous.



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2023

Taux de mixité de nos collaborateurs/collaboratrices et personnes engagées dans nos projets

10% en 2023
15% en 2024
25% en 2026

Nous avons comme objectif un taux de 20% en 2026. Celui-ci étant déjà atteint en 2024 nous faisons évoluer l'objectif avec un taux de mixité de 25% en 2026.

Erratum : en 2023 nous avons annoncé 18% de femmes salariées chez Merconcept, elles représentaient finalement 21,2% (erreur dans la base de calcul).

En 2024, le taux de femmes salariées chez Merconcept est de 21,4%. Néanmoins un équipage de 7 navigantes a été sélectionné lors de la création du projet Upwind. Même si ces femmes ne rentrent pas dans le calcul du taux de mixité, elles contribuent largement à la féminisation du pôle course au large.

Nombre de projets/actions soutenus (dons ou temps investi) ou créé par MERCONCEPT pour contribuer à une société plus inclusive et solidaire

A minima, 5 projets ou actions soutenus par an.

L'action phare de 2024 est le lancement du projet **Upwind by Merconcept** un projet pour la promotion de la diversité, l'inclusion et l'excellence dans la course au large. (détails page d'après).

Ce projet a contribué à une société plus inclusive et solidaire via :

- le programme de sélection et de formation des navigatrices
- Le programme de mentorat et d'engagement des femmes dans la voile
- L'engagement communautaire et social
- Les tables rondes et les actions de sensibilisations à la diversité dans la voile.

Par ailleurs, Merconcept a :

- accueilli 6 groupes pour une visite de l'entreprise et une découverte des différents métiers (collégiens, lycéens, centre de formation).
- participé au salon des métiers du maritime dans un collège pour faire découvrir les différents métiers de l'entreprise.
- été dans un lycée faire la promotion des métiers d'ingénieures et techniciennes.
- Fait visité l'entreprise à deux associations de soutien aux malades du cancer.

Merconcept a également fait 3 dons (association Elles bougent, Secours populaire – Mayotte et SNSM).



UpWind By MerConcept

Lancé en 2023, le programme UpWind by MerConcept vise à promouvoir la mixité et la diversité dans la course au large, en offrant à des femmes des opportunités concrètes de formation, d'encadrement et de visibilité au sein des projets les plus exigeants.



UN PROJET INTERNATIONAL POUR PROMOUVOIR DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Un crew de skipper féminin créé pour naviguer sur les grandes courses du programme Ocean Fifty. Le programme UpWind by MerConcept incarne cet engagement en favorisant l'accès des femmes et des talents issus de parcours variés à la course au large.

Objectif : amener une femme sur le départ de la route du rhum 2026

UN PROGRAMME EUROPÉEN RICHE EN NAVIGATION

2024 / Ocean Fifty Series

2025 / Ocean Fifty Series et Transat Café l'Or

2026 / Ocean Fifty Series et Route du Rhum

Objectif opérationnel C



MAITRISER LES IMPACTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La course au large est un domaine complexe et très compétitif, structuré autour d'une course à l'innovation et à la performance, ce qui implique le concours de nombreuses parties prenantes dans les phases de conception et de construction des bateaux. La gestion des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur représente donc un réel défi. Nous souhaitons agir en identifiant les risques sur chaque maillon de la chaîne puis en sélectionnant des fournisseurs montrant une maîtrise des risques RSE suffisante.



Indicateurs



Objectifs



Résultats 2023

Part des fournisseurs locaux (Bretagne) par rapport au nombre total de fournisseurs

2023 : part des fabricants et distributeurs bretons confondus par rapport au nombre total de fournisseurs. (montant des dépenses > 1000 € HT)

2025 : optimiser la part des fabricants français puis bretons par rapport au nombre total de fournisseurs.

- En 2023, nous avons travaillé avec 350 fournisseurs dont 177 sont bretons, soit 51%
- En 2024, la part des fournisseurs bretons est de 54,9 % soit 237 sur 432 fournisseurs.

Part de fournisseurs ayant signé notre charte d'achats durables

- 2024 : écriture de la charte
- 2025 : 5% des fournisseurs ont signé notre charte
- 2026 : 10%
- 2028 : 20%

- En 2023 nous avons engagé un travail sur les achats en participant au programme « Défi partagé Achats responsables » organisé par la CCI Finistère et le BreizhFab.
- En 2024, nous avons écrit une première charte d'achats responsables et nous commencerons à la partager à nos fournisseurs en 2025



Objectif opérationnel C



MAITRISER LES IMPACTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La course au large est un domaine complexe et très compétitif, structuré autour d'une course à l'innovation et à la performance, ce qui implique le concours de nombreuses parties prenantes dans les phases de conception et de construction des bateaux. La gestion des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur représente donc un réel défi. Nous souhaitons agir en identifiant les risques sur chaque maillon de la chaîne puis en sélectionnant des fournisseurs montrant une maîtrise des risques RSE suffisante.



Indicateurs

Nombre de clients/fournisseurs / partenaires avec lesquels nous avons formalisé un projet durable afin de réduire l'impact de nos activités respectives

- 2024 : 2 clients
- 2026 : 4 clients



Objectifs



Résultats 2023

2023 : Clause de durabilité dans le contrat avec un fournisseur de vêtements. Lancement d'un projet de Lunettes écoconçues avec un fournisseur de Lunettes.

2024 : Le contrat avec un de nos fournisseurs de vêtements (fabrication de produits issus d'une fabrication française et /ou proche Europe, livraison des produits sans utilisation de plastique à usage unique) a été signé début 2023 pour une durée de 2,5 ans.

- Poursuite du projet de Lunettes écoconçues avec un fournisseur de Lunettes. Etude de branches en fibre de lin et production de la monture en France.
- Signature d'un contrat avec un partenaire pour le projet Upwind. La mission du projet étant de mettre en place une communauté voile de compétition plus inclusive et diversifiée et d'illustrer les moyens de réduire l'empreinte carbone dans l'industrie de la voile.



Mot du comité de mission : Il va être important de mener une réflexion sur les objectifs déjà dépassés et de prendre en compte le risque de ne pas les atteindre si l'on pousse trop loin l'ambition. Il est essentiel de maintenir une dynamique positive tout en ajustant les attentes pour rester réalistes et atteindre des résultats concrets.